

Des aides aux agriculteurs via un Fond d'Initiatives Locales Agricoles



En 2018, Bordeaux Métropole (Gironde) a adopté une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable pour soutenir la production agricole tout en favorisant son adaptation aux changements climatiques et le développement d'agricultures viables, durables et respectueuses de l'environnement.

L'un des outils de cette politique est un Fond d'Initiatives Locales Agricoles permettant l'attribution d'aides directes aux agriculteurs. Cela peut concerner, par exemple, l'entretien et maintien d'Infrastructures AgroEcologique ou encore des investissements liés à la valorisation des déchets agricoles organiques pour le recyclage et le réemploi. 20 000€ annuel sont dédiés à ce fond. L'exploitant dépose son dossier de demande d'aide puis un comité d'attribution instruit les dossiers reçus. La subvention est formalisée via la signature d'une convention entre le bénéficiaire et Bordeaux Métropole (modalités d'attribution, de versement et de contrôle de l'emploi de la subvention).

Coordonnées

Vallée maraichère de la Jalle
Bordeaux Métropole

Documents

Aides financières aux agriculteurs via un Fond d'Initiatives Locales Agricoles

En 2018, Bordeaux Métropole (33) a adopté une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable. Elle vise à soutenir la production agricole tout en favorisant son adaptation aux changements climatiques et le développement d'agricultures viables, durables et respectueuses de l'environnement. L'un des outils de cette politique est un Fond d'Initiatives Locales Agricoles permettant l'attribution d'aides directes aux agriculteurs. Cela peut concerner, par exemple, l'entretien et maintien d'Infrastructures Agroécologique ou encore des investissements liés à la valorisation des déchets agricoles organiques pour le recyclage et le réemploi. 20 000€ annuel sont dédiés à ce fond. L'exploitant dépose son dossier de demande d'aide puis un comité d'attribution instruit les dossiers reçus. La subvention est formalisée via la signature d'une convention entre le bénéficiaire et Bordeaux Métropole définissant les modalités d'attribution, de versement et de contrôle de l'emploi de la subvention.

La Chambre d'agriculture de Gironde est partenaire de la collectivité pour cette action.

Territoire : 28 communes, 801 041 habitants (2018), 578,30 km²

Mots clés : agriculture, alimentation, aide financière, infrastructure agroécologique, investissement, fond d'aides, subvention, exploitant

Informations complémentaires

Thématiques

Agriculture

Auteur

Bordeaux Métropole (33)

Date de publication

2015

[Consulter la ressource](#)



Liens utiles

[Fond agricole - page du site internet de la collectivité](#)